

L'ALOSIEN

QUE DE NAOU

BULLETIN MUNICIPAL D'ALOS N° 9
JANVIER 2023



Mairie d'ALOS

☎ 05 61 66 45 60

e-mail : commune.alos@orange.fr

Directeur de Publication : Alain TORTET

Rédaction et mise en page : Brigitte DURAN - Adeline MAUDUIT
Martine TAJAN

Alosiennes, Alosiens,

Ce Bulletin Municipal, trait d'union entre les Elus et les Administrés, nous permet de faire l'historique des actions engagées par la Municipalité.

Une analyse descriptive, des différentes actions, figure dans les pages de ce Bulletin.

Après ces deux années de pandémie, qui ont interdit toutes manifestations, 2022 nous a permis de pouvoir renouer avec les festivités et permettre des moments d'échanges et de convivialité entre nous tous.

Des travaux vont être engagés dans l'appartement n° 2, au-dessus de la Mairie. Ce dossier est en cours d'instruction.

Les travaux structurels de l'Eglise, côté sud, ont pris du retard. Suite à des modifications sur les travaux devant être réalisés, l'Architecte a dû intervenir, une nouvelle fois, sur le montage du dossier. De ce fait, les « Demandes de Subventions » n'ont pas pu être réalisées dans les délais impartis.

Les travaux engagés par T.T.P.A., pour la réfection du chœur de l'Eglise, ont débuté ce mois-ci et s'étaleront jusqu'à mi-Mars. Durant cette période, les offices religieux se tiendront à la Chapelle Saint-Roch, à La Rivière.

En début d'année, nous avons sollicité la SAFER afin de faire le point sur les « Biens Vacants Sans Maître » sur la Commune. Il en résulte que 30 hectares sont disponibles, sans propriétaires connus à ce jour.

Un point précis, sur les travaux réalisés et à venir, sera développé dans ce « Bulletin Municipal ».

Concernant l'adressage, je rappelle à ceux qui n'ont toujours pas apposé leur numéro, sur leur maison, de bien vouloir le faire rapidement. Je vous remercie d'y remédier afin de respecter le travail réalisé par nos Elus.

Nous allons procéder à la vente d'une parcelle de 220 m², attenante à la maison au lieu-dit « PESCAJOU ».

Je remercie toutes les Associations qui s'investissent pour dynamiser et animer la Commune. Merci à l'ACCA d'Alos qui nous a offert deux chevreuils pour le repas de Fin d'Année.

Nous espérons que cette nouvelle année nous permettra de réaliser tous les projets programmés.

Au nom du Conseil Municipal, je vous présente tous mes vœux les plus chaleureux, pour cette année 2023.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE A TOUS

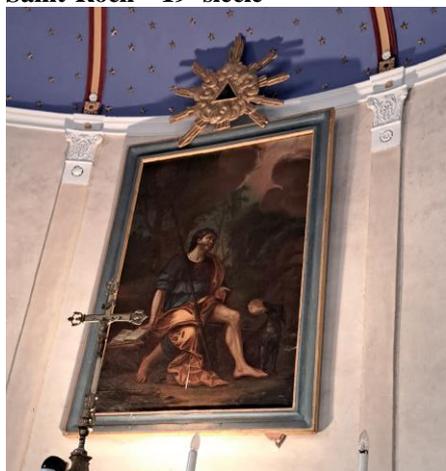
Le Maire,
Alain TORTET

PATRIMOINE MOBILIER

Le Ministère de la Culture a effectué un premier recensement participatif, auprès des Communes, pour répertorier les objets mobiliers, protégés au titre des « monuments historiques » et conservés sur le territoire des Communes.

Cela concerne, uniquement, les objets « monuments historiques ». Ces trésors nationaux sont concernés par une réglementation particulière. Nous les retrouvons à la Chapelle Saint-Roch au hameau de La Rivière – Au village et au Col de Catchaudégué

Saint-Roch – 19^e siècle



Statue Saint-Roch – 19^e siècle



Notre Dame des 7 Douleurs – 19^e siècle



Croix Place de la Carrère – 18^e siècle



Croix de Catchaudégué 16^e siècle

SITE INTERNET

Notre Commune a créé son site internet : **alos.fr**

Vous y trouverez des informations et des fonctionnalités vous permettant d'accéder aux recherches que vous souhaitez trouver, concernant notre Commune.

Accessible 24 h/24 h, cette navigation vous délivrera tous les renseignements utiles que propose notre Commune.

ECONOMIE D'ENERGIE

Afin de participer aux économies d'énergie, une coupure de l'éclairage public sera effectuée de 23 h à 6 h du matin.

Cette mesure sera appliquée courant de l'année 2023.

Le coût des travaux est le suivant :

- Pose des cellules **4 290 €**
dont
- **2 574 €** pris en charge par le S.D.E.09
et
- 1 716 €** à la charge de la Commune

Gain annuel sur la facture d'électricité : 750 €

RAPPEL AUX PROPRIETAIRES

Il est rappelé, aux propriétaires de chiens, qu'IL EST INTERDIT de les laisser divaguer sur la voie publique. Ils doivent être tenus en laisse, dans les villages et les estives.

Suite aux remarques d'administrés concernant la prolifération des chats sur la Commune, il est rappelé qu'IL EST INTERDIT d'attirer systématiquement, ou de façon habituelle des animaux, notamment les chats, dans cette pratique qui est une cause d'insalubrité ou de gêne pour le voisinage (Cf article 26 du Règlement Sanitaire Départemental).

Nous en profitons pour vous rappeler, à nouveau, que sur toutes les routes de la Commune, l'élagage et le tronçonnage des arbres menaçant la sécurité des biens et des personnes sont de la responsabilité des propriétaires, riverains des parcelles concernées.

Chers Toutis,

Vous connaissez maintenant Toutis Per Alos depuis quatre ans et notamment pour ses animations.

Une très large partie de la population Alosienne nous soutient ainsi que la municipalité et nous en sommes reconnaissants !

En 2022 vous avez participé au loto et gagné, pour les plus chanceux, le spa, les multi robots, les aspirateurs, le jambon entier, les foies gras.....

Nous avons voyagé dans le temps :

- ✓ au XVIII^e siècle, lors de la naissance du fils de Louis XVI, des réjouissances ont eu lieu à Alos, c'étaient les premières fêtes au village, à l'occasion du concert de jazz, emportés par le son des cuivres,
- ✓ dans les années 1970/1980, en clôture de notre assemblée générale, le film de la fête du village et ses « figures locales »,
- ✓ avec la vente de vos objets hétéroclites au vide grenier de « Autrefois le Couserans » à Saint Girons.

Vous nous avez vu, à l'œuvre quand il a fallu, encore, remettre en eau la fontaine du village !

Où se situe alors l'action en faveur de la préservation du patrimoine ?

Les journées du patrimoine y répondent, modestement, lorsque l'église est ouverte, à cette occasion, grâce aux bénévoles.

La restauration du chœur de l'église a enfin démarré en décembre 2022 et nous avons le plaisir de vous l'annoncer !

En attendant de voir le travail de restauration du chœur achevé, venez nous rejoindre au « grand loto » le 29 avril 2023 (vacances scolaires) à 14h30, dans la salle communale. Un tour d'hélicoptère, pour 2 personnes, au-dessus du parc naturel ariégeois est à gagner ainsi que de nombreux autres lots, annoncés dans le bulletin de TTPA.

Au nom de l'équipe et de moi-même je vous souhaite une très bonne année 2023.

LOTO

SAMEDI 29 AVRIL 2023
à 14 H 30
ALOS Salle communale

3000€ de LOTS :

- Vol en Hélicoptère
2 passagers,
- Plancha,
- Aspirateur robot wi-fi,
- Velo fitness,
- Robot à pâtisserie,
- Paniers garnis,
- Jambons entiers,
- Restaurants,
- Bons d'achats,



10 cartons pleins et 20 quines
1 carton : 5 euros
3 cartons: 12 euros
Places limitées
Boissons, crêpes,
Friandises à la buvette!



Organisé par
L'ASSOCIATION TOUTIS PER ALOS
CONTACT: 06 60 98 93 31



Pour nous contacter :(adhésions, dons, collecte d'objets pour vide grenier, etc....) :

Mail : tupalos09@gmail.com

Tel. : 06 60 98 93 31

Afin de suivre l'information connectez-vous à notre blog : [toutis per alos.blogspot.com](http://toutis-per-alos.blogspot.com)

ou faites entrer « toutis-per-alos » dans votre page facebook.

<https://www.facebook.com/TouTis-Per-Alos-108294140973658/>

LE MOT DU COMITE DES FETES

A la différence des deux dernières années, il y a un peu plus à dire, notamment le retour très attendu de la fête, mais aussi quelques changements.

Des retrouvailles réussies grâce à vous.

Au programme des festivités, nous avons pu vous proposer, le 14 Août, la traditionnel « Mounjetade » qui, comme toujours, a rencontré un franc succès, suivie par la soirée animée par le disco mobile « EXCALIBURGT Light » pour lequel nous ne ferons pas de commentaires !!!!

Le 15 Août, nous avons pu, une nouvelle fois, animer la soirée avec l'orchestre « LAMIB », qui comme à son habitude, a su vous faire danser et passer une excellente soirée.

Le 16 Août, le très attendu concours de pétanque qui, malgré la pluie qui s'était invitée, a réuni une trentaine de triplète.

Nous avons été très heureux de vous retrouver, à la cour de l'école, après ces deux années de repos forcé.

Et les changements, alors ?

A la suite de l'Assemblée Générale qui, exceptionnellement, s'est tenue le 19 Novembre 2022, le Bureau du Comité s'est vu remanié par l'arrivée d'une nouvelle génération (même s'il a fallu les bousculer un petit peu) et, malheureusement, le départ d'une autre (même s'il a fallu les bousculer un petit peu, aussi).

Je profite de ce « petit mot » pour remercier Jacqueline MIROUZE dit « Jaquie » et Nicole DURAND dit « Maman » de leur soutien, leur investissement, leur motivation et leur engagement au sein de l'Association. Elles ont été le moteur et indispensable au bon déroulement des festivités du village.

Mais, arrêtons de parler du passé et tournons-nous vers l'avenir, le nouveau Bureau de l'Association :

Président : Pierre MAGNE

Trésorière : Laure DEDIEU

Secrétaire : Jérémy DURAND

Membres du Bureau

Marie PUJOL Léonie COSTES

Maxime MENGES Damien PERIS

Jean-Baptiste BONZOM

Je tiens à les remercier pour leur engagement et leur souhaite la bienvenue au sein du Comité des Fêtes.

DURAND Jérémy

Ex-Président du Comité des Fêtes



A.C.C.A D'ALOS

Le bilan de la saison de chasse 2021-2022 fut plutôt mitigé avec un total de 14 sangliers tués et 1 cerf.

Mais cela ne nous a pas démotivés pour autant.

Le 4 Juin, il nous a été remis un trophée de Chasse durable pour récompenser nos efforts, pour maintenir cette pratique ainsi que la bonne animation dans le village d'ALOS. Nous avons, en cette occasion, invité plusieurs représentants qui ont contribué, pour la plupart, à cette récompense. Furent présents : la Région (représentée par Kamel CHIBLI - Représentant de l'ARIEGE) - la Fédération Pastorale (représentée par Alain SERVAT - son Président) - le Conseil Départemental (représenté par Christine TEQUI) - la Fédération Départementale des Chasseurs de l'ARIEGE (représentée par son Président Jean-Luc FERNANDEZ) ainsi que son Directeur Général Xavier LEAL et certains Membres du Bureau), le Maire d'ALOS - Alain TORTET et les Maires des Communes voisines qui ont pu être présents.

La saison de chasse de 2022-2023 a débuté, dès le mois d'Août, par un comptage des galliformes de montagne (perdrix grise), ainsi que des travaux de nettoyage et débroussaillage (chemin des Piqueurs, pistes forestières).

Pour ce début de saison 2022, il nous a été attribué 3 bracelets pour l'isard. Pour les galliformes de haute-montagne, nous pouvons prélever des perdreaux gris (plusieurs compagnies sont présentes). La chasse, au grand tétras, est toujours fermée car trop peu d'oiseaux ont pu être comptabilisés. Mais, cette année, nous avons pu réaliser des travaux de débroussaillage (à l'aide d'un robot) dans le secteur du Bouirex pour que les grands tétras, encore présents sur site, puissent se développer plus facilement et faciliter le déplacement de toutes les espèces présentes.

Pour le chevreuil, nous avons 28 bracelets. Cette saison, nous en avons vendus pour le tir à l'approche, chose que nous referont pour la saison prochaine. Nous avons, également, prélevés deux chevreuils que nous avons cédés à la Commune d'ALOS, pour la confection du repas annuel de Noël.

Le sanglier se porte bien. Cette saison, nous avons prélevés 29 animaux, au compte de ce jour. Les cervidés sont toujours présents sur la Commune. Nous avons eu l'occasion d'observer deux biches et leurs faons, au niveau du Bouirex et un cerf au Pic de la Quère.

Quoi que pourront en dire nos détracteurs, nous restons utiles à la préservation de la biodiversité sur tout notre territoire et nous maintiendrons une certaine animation, au village, qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il neiaie.

Le Président,
Armand MOLE



TRAVAUX SUR L'ANNEE 2022



VOIRIE

Troisième tranche Route de la Lauzère pour un montant de 22 538 €

Accès au cimetière du Clot pour un montant de 3 814 €

Impasse Costes de Bic pour un montant de 3 940 €

Ces travaux ont été subventionnés à 30 % par de la D.E.T.R⁽¹⁾ et 16% le FDAL⁽²⁾

(1) *Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux*

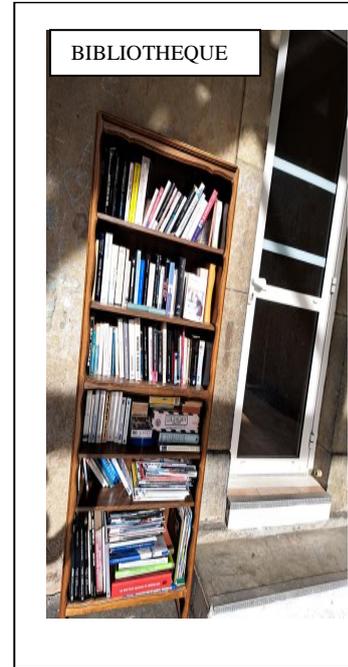
(2) *Fonds Département d'Action Locale*



DEFIBRILLATEUR ET ETAGERE A LIVRES

Mise en place du défibrillateur sous le préau, à la Salle Communale.
Celui-ci est opérationnel

L'étagère à livres se situe à côté du défibrillateur. Elle est accessible à tous. Vous pouvez y déposer des livres, en bon état, en emprunter librement ou encore les lire sur place, et ainsi donner une seconde vie à des ouvrages qui n'ont plus votre faveur sur les étagères de votre salon.



NOUVELLE CUISINE

Equipement d'une pièce, au 1^{er} étage, permettant de préparer et organiser les repas à l'occasion des festivités Communales.



✚ SONDAGES EGLISE

Plusieurs sondages, au niveau des fondations des murs de l'Eglise ont été effectués. Des « témoins » ont été mis en place sur les fissures et des « plaques de zones » ont été fixées sur les murs. Après réception des résultats des sondages, il n'est pas possible d'injecter de la résine pour renforcer la base des fondations. Cela risque de détériorer ces dernières ainsi que les bâtiments attenants.



✚ ADRESSAGE

Le projet arrive à son terme. Quelques numéros et plaques signalétiques, pour les voies, n'ont pas été livrés. Nous en informons nos partenaires privés et régularisons cette situation dans les meilleurs délais.



✚ ETUDE DES « BIENS VACANTS SANS MAITRE SUR LA COMMUNE »

Ce sont des « biens privés », potentiellement vacants et sans maître. Cela concerne :

- ✓ Propriétaires nés avant 1915 ➔ 20,6 hectares
- ✓ Propriétaires sans date de naissance connue ➔ 37,8 hectares

Une « Convention » entre la SAFER et F.C.A a été signée pour définir les modalités d'intervention au profit de la Commune.

A ce jour, une « Délibération » a été prise pour le traitement de 20 comptes afin de récupérer ces biens, gratuitement, au niveau de la Commune, pour une superficie de 10 hectares.

F.C.A. rédigera l'ensemble des pièces administratives à la mise en œuvre de la procédure :

- ✓ Délibération du Conseil Municipal
- ✓ Arrêté du Maire prononçant l'incorporation
- ✓ Procès-Verbaux

A l'issue de la procédure, un «avis de valeur de biens» sera nécessaire. La Commune pourra demander à la SAFER de le réaliser.

Dans le cas où la Commune ne souhaiterait pas rester propriétaire de ces « biens vacants », la SAFER pourra accompagner la Commune si elle souhaite rétrocéder des parcelles, dans le cadre de cette procédure.



TRAVAUX PROGRAMMES POUR 2023

MAIRIE

- Réfection de la toiture – Coût des travaux : 45 411 €
Subventions : ETAT 13 623 €
 REGION 6 810 €
 DEPARTEMENT 7 300 €



- Réhabilitation du 2e appartement situé au-dessus de la Mairie
Demande de subvention, en cours
Coût des travaux, environ : 50 000 €



- Voirie

Chemin de La Campagne
Coût des travaux : 3 780 €



- Achat de mobilier
Table, chaises pour remplacer le mobilier usagé de la Salle du Conseil.
Cet achat n'avait pas pu se faire, en 2022, pour cause de travaux de réfection de peinture.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Nous vous rappelons que le Service de collecte, en porte à porte, des encombrants vient en **COMPLEMENT** des déchèteries, et **NON EN REMPLACEMENT** de celles-ci.

➤ Ces collectes concernent les **équipements ménagers** usagés, qui ne rentrent pas dans une voiture, sièges rabattus tels que :

- **Mobilier** : matelas, sommiers, meubles usagés (tables, fauteuils, canapés, armoires)
- **Gros Electroménager** : machines à laver, cuisinières, congélateurs, réfrigérateurs ...
N.B. : Lors du remplacement d'un électroménager, le vendeur est tenu de reprendre l'ancien appareil
- **Autres biens d'équipement** : nous contacter

➤ **Ne sont pas compris dans la collecte des encombrants** :

- Les déchets verts qui sont à déposer en déchèterie
- Les déchets de construction (déblais, gravats, décombres, toiture, ciment, plâtre) à déposer en déchèterie
- Les plastiques agricoles ne sont pas acceptés en déchèterie, voir avec la Chambre d'Agriculture
- Les bois (planches, palettes, poutres ...) à déposer en déchèterie
- Les produits toxiques et leurs emballages sont à déposer en déchèterie **sauf** : explosifs, amiante, produits radioactifs, objet contenant ou ayant contenu du mercure, médicaments, extincteurs, cartouche ou bouteilles de gaz
- Les déchets spéciaux : batteries à déposer en déchèterie
- Les ordures ménagères
- Les pneus des véhicules légers sont à déposer en déchèterie. Les pneus agricoles et poids-lourds ne sont pas compris dans la collecte et sont interdits en déchèterie
- Cuves à fuel/mazout

N.B. : Pour toute question concernant les déchets amiantés, veuillez contacter la Société SAICA NATUR SUD au 05 61 04 44 44

L'inscription est obligatoire sur la Feuille de Collecte, soit auprès de la Mairie, soit auprès du Service des Déchets de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées.

La veille au soir de la collecte : les encombrants devront **obligatoirement être placés, de façon accessible sur la partie publique, devant l'habitation** de l'utilisateur inscrit et de façon à ne pas gêner la circulation.

Afin de nous permettre d'organiser au mieux les collectes, vous pouvez nous envoyer vos listes par mail : service.dechets@couserans-pyrenees.fr

Réception des listes : le Vendredi précédent le jour de collecte, avant 12 heures

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire par mail ou au : 05 61 66 69 66

SECTEUR VAL COUSERANS	
JOURS	MOIS
28	MARS
16	MAI
04	JUILLET
27	SEPTEMBRE
28	NOVEMBRE

TRI DES DECHETS AU CIMETIERE

Malgré nos recommandations sur le TRI DES DECHETS, nous constatons que les consignes affichées à l'entrée du cimetière et au niveau des conteneurs

NE SONT TOUJOURS PAS APPLIQUEES

Nous vous rappelons que la sélection des végétaux et des plastiques est indispensable. Deux affiches pour le « COMPOSTAGE » et le « TRI DES DECHETS » sont affichées.

Nous vous demandons, à nouveau, de bien vouloir suivre ces consignes. Ces gestes simples permettent de privilégier notre environnement. Bien faire le tri a pour objectif de pouvoir réutiliser des plastiques pour en faire des produits recyclés et les végétaux deviendront un bon compost.

Ce compost est mis à la disposition des habitants. Les personnes intéressées devront se faire connaître à la Mairie.

Le prélèvement devra être exécuté dans les conditions fixées par Mr le Maire.

INFORMATIONS IMPORTANTES

URBANISME

A compter du 1^{er} Janvier 2022, dans le cadre de la dématérialisation, les dossiers d'urbanisme pourront être déposés à la Mairie mais, également, via internet sur le site : <https://sve.sirap.fr>

TRANSPORT A LA DEMANDE

Ce moyen de transport est une solution de mobilité pour tous les habitants de l'Occitanie. Les destinations correspondent vers Saint-Girons et Saint-Lizier. Vous devez effectuer votre réservation par téléphone 05 34 14 01 72 du lundi au vendredi de 14 h à 17 h (sauf les jours fériés).

RECENSEMENT

Les jeunes (filles et garçons) atteignant 16 ans en 2023, devront se faire recenser en Mairie. Le recensement est important car divers organismes demandent les « Attestations » : passage d'examens, inscription aux leçons de code, etc.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Le permis de conduire, la carte d'identité à portée de clic !!!!
Je me rends sur : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>
<http://predemande-cni.ants.gouv.fr>

FINANCEMENT DE VOS TRAVAUX DANS VOTRE LOGEMENT

Pour des aides financières, un appui administratif et des conseils techniques, vous pouvez contacter :

La Communauté de Communes Couserans Pyrénées :
aide.habitat@couserans-pyrenees.fr

ou

SOLIHA Ariège :
7 boulevard Alsace-Lorraine 09000 FOIX : 05 34 09 24 82
contact@soliha09.fr

CAMION PIZZA

Tous les dimanches soirs, à partir de 17 heures, sur la place du Hameau de « La Rivière », notre pizzaiolo local « TIM » propose une grande variété de délicieuses pizzas. Vous pouvez les commander au 06 37 42 24 90 pour les emporter ou les déguster, sur place.

2 0 2 2



M. & Mme TESSON
Mme MARQUES & M. COLDEBELLA
Mme DUCASSE Anaïs

LA GOUTTE
COULOUMET
VILLAGE

AU REVOIR

Irène FOUNEAU

30-01-2022

André COSTES

11-02-2022

Céline MOLE

24-02-2022

